



2005-2015 “Décennie de lutte contre l’impunité”

**REF: AU- 002 -2009 – MENACES À L’ENCONTRE DES FAMILLES – MICH**

**ACTION URGENTE: Menaces de la part des autorités à l’encontre de Janahuy PAREDES LACHINO, fille de Francisco PAREDES RUIZ, défenseur des droits de l’homme de la Fondation Diego Lucero A.C. détenu disparu le 26 septembre 2007 dans l’Etat du Michoacán.**

México, le 20 janvier 2009

**Felipe Calderón Hinijosa**  
Président de la République

**Fernando Francisco Gómez-Mont Urueta**  
Ministre de l’Intérieur

**Leonel Godoy Rangel**  
Gouverneur de l’Etat du Michoacán

**Miguel García Hurtado**  
Procureur Général de Justice, Michoacán

**Victor Manuel Serrato Lozano**  
Président de la CDH de Michoacán

**Mauricio E. Montes de Oca Durán**  
Unité pour la Promotion et la défense des Droits de l’Homme

**José Luis Soberanes Fernández**  
Président de la CNDH

**Emilio Gamboa Patrón**  
Président de l’Assemblée de  
Coordination Politique de la Chambre  
des Députés

**Gustavo Madero Muñoz**  
Président de l’Assemblée de Coordination  
Politique du Sénat

**Santiago Cantón**  
Secrétaire Exécutif de la CIDH

**Navanethem Pillay**  
Haut Commissariat de l’ONU

La Ligue Mexicaine pour la Défense des Droits de l’Homme A.C. (LIMEDDH), la Fondation Diego Lucero A.C., le Comité des Droits de l’Homme des Huastecas et de la Sierra Orientale (CODHSSO), l’Association des Familles de Détenus Disparus et Victimes de Violations aux Droits de l’Homme au Mexique (AFADEM-FEDEFAM), le Centre des Droits de l’Homme Coordination 28 mai A.C., l’Association des Droits de l’Homme de l’Etat de México (ADHEM), l’Association pour la Défense des Droits de l’Homme et pour l’égalité des sexes (ADDHEG), le Réseau Universitaire des Moniteurs des Droits de l’Homme (RUMODH), l’Association Nationale des Avocats Démocratiques (ANAD), le Centre National de Communication Sociale (CENCOS), domiciliés, pour recevoir toute communication, calle Tehuiztitla 1era cerrada nº 44, Col. Los Reyes, Del. Coyoacán, C.P. 04330 México D.F. numéro de téléphone et de fax 56108790, [denuncias.limeddh@gmail.com](mailto:denuncias.limeddh@gmail.com), **sollicite son intervention urgente face aux menaces proférées par les autorités à l’encontre de Janahuy PAREDES LACHINO, fille de Francisco PAREDES RUIZ, défenseur des Droits de l’Homme de la Fondation Diego Lucero A.C. détenu disparu le 26 septembre 2007 dans l’Etat du Michoacán.**



## **LES FAITS**

Le 14 janvier 2009, Janahuy et Cristina PAREDES LACHINO, filles de Francisco PAREDES RUIZ se sont présentées dans les bureaux des Séquestrations du Procureur General de Justice de l'Etat pour rencontrer M. Luis FRANCISCO LÓPEZ, qui les avaient convoquées pour «clarifier les anomalies de son procès verbal».

Luis FRANCISCO LÓPEZ autorisa à entrer seulement Janahuy PAREDES LACHINO entre, en laissant sa sœur dehors. Ci-dessous, nous copions le témoignage de Janahuy PAREDES LACHINO:

*«M. FRANCISCO LÓPEZ en mentant me convoqua en ce lieu, puisque depuis le début, il m'avait dit que c'était pour clarifier une date qui était mal indiquée dans le procès-verbal dressé par Patricia CHAGOLLA le 29 septembre 2007, quand j'ai voulu porter plainte pour la disparition de mon père. Durant tout le temps que j'étais dans ses bureaux, M. Luis FRANCISCO LÓPEZ a dressé mon nouveau procès-verbal sous pression puisque dès le début, il m'a montré une déclaration faite par une femme dénommée Gloria FERRER GARCÍA dans laquelle elle indiquait qu'elle avait eu une relation sentimentale avec mon père avant sa disparition et que celui-ci appartenait à un groupe subversif. J'ai constaté que cette déclaration présentait des anomalies et notamment qu'elle ne contenait pas le numéro de la carte d'électeur de cette femme. Il m'a également présenté la déclaration de M. Alejandro LÓPEZ MURILLO, lequel affirmait dans sa déclaration que mon père sympathisait avec les groupes subversifs et notamment avec l'Armée Révolutionnaire Populaire (EPR) et qu'à chaque action que réalisait ce groupe, mon père montrait son soutien, il donnait également trois prétendues hypothèses, et selon une desquelles il était possible que mon père soit devenu clandestin, en plus d'ajouter dans sa déclaration que mon père portait des armes. M. Luis FRANCISCO LÓPEZ m'a alors accusée et me disait de manière insistante que je savais que mon père appartenait à un groupe armé. Il m'a demandé si mon père portait des armes, si je savais que mon père était armé, en ajoutant à chaque fois «n'est-ce pas?!», m'a demandé si je connaissais cette femme Gloria - question qu'il m'a posé durant tout le temps que j'ai passé dans ses bureaux – si je savais que mon père appartenait à un groupe subversif ou à l'EPR, si je ne voyais rien de bizarre ou d'anormal quand mon père allait aux Assemblés de Zirahuen, si j'avais vu quelqu'un ou quelque chose d'un groupe armé qui aurait à voir avec la participation de mon père. Il a questionné mes voyages au District Fédéral, dans d'autres Etats et en particulier mon voyage au Guatemala en disant que le groupe subversif me l'avait financé. Il m'a demandé également comment était financé le groupe subversif et si je savais que les groupes armés se finançaient en commettant des attaques et des vols. En voyant que les questions de M. Luis FRANCISCO LÓPEZ se transformaient en la criminalisation de la lutte que nous menons pour que mon père réapparaisse en vie, cela m'a gênée énormément et j'ai commencé à lui dire qu'il gérait très mal l'enquête, la salissait, qu'il ne valait pas la peine de faire ce type de questions et que la lutte que menait mon père se faisait uniquement par la voie des Droits de l'Homme et que l'unique groupe auquel appartenait mon père était la Fondation Diego Lucero, une organisation de défense des Droits de l'Homme. Ce monsieur a commencé alors à me*



*raconter des choses que je ne savais pas, que selon lui, ma sœur lui avait dit quand la camionnette fut découverte abandonnée, alors que c'était moi qui avait trouvé la camionnette, alors je lui ai dit qu'en premier il devrait bien étudier l'affaire pour éviter qu'il ne se trompe et qu'au moment de poser des questions, qu'il ne tire pas de conclusions absurdes. Il y avait déjà une discussion entre lui et moi au cours de laquelle je lui ai demandé la raison pour laquelle il n'avait pas autorisé que ma sœur soit présente. Ce monsieur m'a alors dit que dès qu'il aurait l'occasion de parler avec le Procureur, il allait lui notifier immédiatement qu'il abandonnerait l'affaire, en m'expliquant en criant que devant la disparition de mon père, il y avait de nombreux intérêts en jeu, y compris ceux du Procureur, qu'il ne savait pas à quel moment ils allaient attenter contre sa vie pour le fait de s'être impliqué ou qu'il courrait aussi le risque de disparaître. Dans cette atmosphère de cris, M. Luis FRANCISCO LÓPEZ m'a dit que si je continuais à mentir, on n'allait jamais arriver à rien, et m'a demandé en m'harcelant où était mon père et par où il pouvait commencer à le chercher. (...)*»

## **ANTÉCÉDENTS**

Depuis la détention disparition de Francisco PAREDES RUIZ, le 26 septembre 2007, sa famille a travaillé pour sa réapparition à travers des marches pacifiques, des manifestations, des meetings, des protestations, etc. C'est ainsi qu'ils ont obtenu du Secrétariat du Gouvernement et du Bureau du Procureur Général de Justice de l'Etat de Michoacán qu'ils remettent les rapports de suivi de l'affaire.

C'est dans le cadre de ce processus que s'organisent des réunions mensuelles avec le Bureau du Procureur Général de Justice de l'Etat de Michoacán, le Bureau du Procureur Général de la République – instance qui s'est rendue uniquement à deux réunions en 2007 et qui n'a pas donné suite à l'enquête – et le Secrétariat du Gouvernement de l'Etat de Michoacán représenté par M. Jesús MENESES.

Le 4 juin 2008 durant une des réunions mensuelles, les autorités ont informé la famille du fait que l'affaire avait été renvoyée à la Cellule Spécialisée en séquestration. Cette décision n'a pas été au préalable notifiée à la famille qui a alors informé de sa non-conformité du fait de la présence d'un délit de disparition forcée de personnes.

En octobre 2008, durant une réunion de la famille, le Bureau du Procureur et le Secrétaire du Gouvernement de l'Etat de Michoacán – durant laquelle a été sollicitée la présence du Gouverneur de l'Etat de Michoacán, Leonel GODOY RANGEL, qui n'a pas assisté à celle-ci – la famille a été informée du fait que le Procureur de l'Etat Miguel GARCÍA HURTADO, avait nommé un agent spécialisé et habilité pour gérer l'affaire à temps complet, le chargé du Secrétariat International Juridique des Séquestrations, Luis FRANCISCO LÓPEZ. Un an après la détention disparition de Francisco PAREDES RUIZ, il n'existe aucune avancée dans l'affaire.



Le 12 janvier 2009, la famille s'est rendue à la réunion où ils ont été reçus de manière informelle par M. Luis FRANCISCO LÓPEZ, sans que soient présents ni le Procureur Miguel GARCÍA HURTADO, ni le Directeur anti séquestration Efrain FARIAS LOAIZA ni le personnel responsable de gérer les réunions mensuelles.

Etant données les circonstances de légèreté et de manque de sérieux de la part du Bureau du Procureur Général de Justice, une réunion pour le mois de février a été proposée et en même temps, M. Luis FRANCISCO LÓPEZ a demandé à Janahuy PAREDES LACHINO qu'elle se présente à ses bureaux dans le Bureau du Procureur Générale de Justice de l'Etat, le mercredi 14 janvier à 11h pour clarifier les anomalies de son procès-verbal.

### **POSITION DEVANT LES FAITS**

Nous, les organisations signataires de cette action urgente, soulignons que les faits précédemment mentionnés sont de haute gravité, puisque loin de donner des informations sur l'endroit où se trouve actuellement Francisco PAREDES RUIZ, les autorités enquêtrices sans aucun fondement légal, réalisent des actes de gêne, d'harcèlement et d'intimidation à la famille de Francisco PAREDES RUIZ, que nous considérons comme défenseurs des Droits de l'Homme en raison du travail qu'ils effectuent actuellement.

Ces faits paraissent correspondre à des actes proférés par les autorités dans le but de générer des sentiments de terreur auprès de la famille du disparu qui est à la recherche de son être aimé, dans le but de provoquer un état grave de tension psychologique qui peut mener à l'inhibition du libre exercice de la recherche. Les effets psychosociaux de telles stratégies parmi les familles ont de grandes répercussions en créant la peur.

Nous, organisations signataires, rappelons que le droit de sa famille de lutter pour sa recherche doit d'être respecté à tout moment pour assurer l'application des dispositions de la Déclaration sur les Défenseurs des Droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 9 Décembre de 1998, en particulier les dispositions concernant la protection du droit de toute personne «individuellement ou en association avec d'autre, de promouvoir la protection et la réalisation des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, aux niveaux nationaux et internationaux » (Art 1.) ainsi que le devoir de l'Etat de prendre «toutes les mesures nécessaires pour assurer que les autorités compétentes protègent toute personne, individuellement ou en association avec d'autres, de toute violence, menace, représailles, discrimination de facto ou de jure, pression ou autre action arbitraire dans le cadre de l'exercice légitime.

des droits visés dans la présente Déclaration» (Art 12.2) et par la résolution sur les Défenseurs des Droits de l'Homme en Amérique AG/RES 1671 (XXIX-O/99) adoptée par l'Organisation des Etats Américains le 7 juin 1999.



**Nous sollicitons donc:**

- i. Que soit garantis l'intégrité physique et psychologique, les principes de sécurité juridique et d'égalité devant la loi de la famille de Francisco PAREDES RUIZ.
- ii. Que cesse immédiatement tout acte d'harcèlement envers la famille de Francisco PAREDES RUIZ.
- lii. Que cessent les menaces de violence, de mauvais traitements, d'actes de torture ou de quelconque autre forme d'intimidation qui restreint la dignité humaine des mouvements sociaux et des organisations sociales.
- iv. Conformément à l'article 8 de la Constitution Politique des Etats Unis Mexicains, que dans le cadre de sa compétence et des attributions soient enquêtés les faits précédemment décrits et plus spécifiquement de détention arbitraire et de torture et que nous soyons informés des actions que le gouvernement décide de mener pour résoudre la situation en sollicitant que les résultats de cette enquête soient rendus publics et que les responsables de ces faits comparaissent devant la justice.
- v. Que les organismes internationaux de protection des Droits de l'Homme dans le cadre de ses attributions, expriment leur préoccupation devant la gravité des faits et prient le gouvernement municipal, national et fédéral de bien vouloir prendre en compte les pétitions exposées.
- vi. De manière générale, conformer ses actions aux dispositions de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et des Pactes et Conventions Internationales sur les Droits de l'Homme et référentes à la protection des Défenseurs des Droits de l'Homme ratifiés par le Mexique.

**Cordialement,  
Pour les organisations,**

**Blanca Hernández, Présidente de la Fondation Diego Lucero  
Adrián Ramírez López, Président de la Limeddh**



## **Adresses**

**Envoyer ses lettres avec ce titre:**

**AU- 002- 2009- MENACES À L'ENCONTRE DES FAMILLES- MICH**

Avec copie a [denuncias.limeddh@gmail.com](mailto:denuncias.limeddh@gmail.com)

**Président FELIPE DE JESÚS CALDERÓN HINOJOSA**

Residencia Oficial de los Pinos Casa Miguel Alemán  
Col. San Miguel Chapultepec, C.P. 11850, México DF  
Tel: +52 (55) 27891100 / Fax: +52 (55) 52772376  
[felipe.calderon@presidencia.gob.mx](mailto:felipe.calderon@presidencia.gob.mx)

**Lic. Fernando Francisco Gómez Mont Urueta**

**Ministre de l'Intérieur**

Bucareli 99, 1er. piso, Col. Juárez,  
Delegación Cuauhtémoc, México D.F., C.P. 06600, México,  
Fax: +52 (55) 5093 3414  
[secretario@segob.gob.mx](mailto:secretario@segob.gob.mx)

**Lic. Mauricio E. Montes de Oca Durán**

**Unité pour la promotion et la défense des Droits de l'Homme SEGOB**

[mmontesdeoca@segob.gob.mx](mailto:mmontesdeoca@segob.gob.mx)

**Mtro. Leonel Godoy Rangel**

**Gouverneur de l'Etat de Michoacán**

Palacio de Gobierno, 1er. Patio Planta Alta, Av. Madero Poniente #63,  
Centro, Morelia, Mich., C.P. 58000  
3122032, 3122033, fax: 3126110  
[contacto.despacho@michoacan.gob.mx](mailto:contacto.despacho@michoacan.gob.mx)

**Lic. J. Miguel García Hurtado**

**Procureur General de Justice, Michoacán**

Periferico Independencia # 5000 Col. Los Maestros, Morelia, Mich. C.P. 58170  
Conmutador: 3 22 36 00 / Operadora Ext. : 1006  
[pgje@michoacan.gob.mx](mailto:pgje@michoacan.gob.mx)

**Dr. José Luis Soberanes Fernández**

**Président de la Commission National des Droits de l'Homme**

[correo@cndh.org.mx](mailto:correo@cndh.org.mx)

**Dip. Emilio Gamboa Patrón**

Av. Congreso de la Unión 66 / Col. El Parque, Del. Venustiano Carranza, CP, 15969,  
Mexico, DF Tel. conmutador y pedir fax 56 28 13 00  
[emilio.gamboa@congreso.gob.mx](mailto:emilio.gamboa@congreso.gob.mx)



**Navanethem Pillay**

**Haut Commissaire aux Nations Unies pour les Droits de l'Homme**

[tbpetitions@ohchr.org](mailto:tbpetitions@ohchr.org)

**Representante au Mexique du bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme**

[oacnudh@hchr.org.mx](mailto:oacnudh@hchr.org.mx)

**Sr. Santiago Cantón**

**Secrétaire exécutif de la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme**

[cidhoea@oas.org](mailto:cidhoea@oas.org)

**Merci d'écrire également aux Représentations Diplomatiques du Mexique dans vos pays respectifs.**

**Avec copie a [denuncias.limeddh@gmail.com](mailto:denuncias.limeddh@gmail.com)**